

Image not found or type unknown



Majoration de 10% des impôts

Par **calimero24**, le **09/02/2012 à 23:12**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir si quelqu'un, icin a déjà demandé la suppression de la majoration de 10 % des impôts; sinon, comment faire ?

Par **Tisuisse**, le **10/02/2012 à 07:31**

Bonjour,rnrnLa majoration de 10 % est une sanction automatique prévue par le code général des impôts et ne concerne que ceux qui ne payent pas, au plus tard, à la date prévue sur son appel d'impôts (le rôle). De ce fait, vous devez vous adresser à votre percepteur, seul habilité à vous répondre.